

Etats Financiers au 31 décembre 2018



BILAN ACTIF

Notes	BILAN - ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
1	2-Actifs Incorporels	9 333	9 915
	2- Actifs incorporels	9 333	9 915
1;2;3;4	3-Placements	34 196 070	33 708 571
	3A-Terrains et constructions	837 245	775 168
	3B-Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	293 941	366 571
	3C-Autres placements	33 064 885	32 566 831
4	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	10 841 617	10 455 157
	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	10 841 617	10 455 157
	5-Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	16 061	13 941
	5B-Provisions d'assurance vie	56	46
	5C-Provisions pour sinistres (Vie)	2 364	1 403
	5D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	6 907	5 929
	5G-Provisions d'égalisation	3 204	3 033
	5I-Autres provisions techniques (Non Vie)	3 529	3 530
6;3	6-Créances	104 061	62 446
	6A-Créances nées d'opérations d'assurances directes	31 244	14 621
	6AB-Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	31 244	14 621
	6C-Autres créances	72 816	47 824
	6CA-Personnel	11	6
	6CB-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	4 408	13 452
	6CC-Débiteurs divers	68 398	34 366
	7-Autres Actifs	62 088	146 299
	7A-Actifs corporels d'exploitation	231	245
	7B-Comptes courants et caisse	61 857	146 053
5;7	8-Comptes de Régularisation - Actif	829 572	811 986
	8A-Intérêts et loyers acquis non échus	355 820	370 236
	8B-Frais d'acquisition reportés	0	1
	8C-Autres comptes de régularisation	473 752	441 750
	TOTAL DE L'ACTIF	46 058 803	45 208 314

BILAN PASSIF

Notes	BILAN - PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
9	1-Capitaux propres	1 108 445	945 687
	1A-Capital social	470 000	440 000
	1B-Primes liées au capital	196 934	172 544
	1D-Autres réserves	98 900	103 028
	1E-Report à nouveau	175 289	101 279
	1F-Résultat de l'exercice	167 322	128 836
3;10	2-Passifs subordonnés	941 714	941 714
	2-Passifs subordonnés	941 714	941 714
	3-Provisions techniques brutes	31 083 130	30 032 945
	3B-Provisions d'assurance vie	29 793 396	28 927 270
	3C-Provisions pour sinistres (Vie)	261 713	236 393
	3D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	80 515	83 963
	3E-Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	854 416	694 217
	3G-Provisions pour égalisation	70 743	59 114
	3H-Autres provisions techniques (Vie)	476	595
	3I-Autres provisions techniques (Non Vie)	21 870	31 394
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	10 841 557	10 455 157
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	10 841 557	10 455 157
11	5-Provisions	1 453	1 444
	5-Provisions	1 453	1 444
12	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	8 288	8 514
	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	8 288	8 514
13;3	7-Autres dettes	1 716 257	2 487 179
	7A-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	161 666	171 854
	7B-Dettes nées d'opérations de réassurances	3 117	4 790
	7D-Dettes auprès des établissements de crédit	0	22 187
	7E-Autres dettes	1 551 475	2 288 348
	7EB-Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 421 718	2 178 830
	7EC-Personnel	6 269	5 818
	7ED-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	25 604	20 569
	7EE-Créanciers divers	97 885	83 131
7;5	8-Comptes de régularisation passif	357 958	335 675
	8-Comptes de régularisation passif	357 958	335 675
	TOTAL DU PASSIF	46 058 803	45 208 314

HORS BILAN

Notes	HORS BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
3;14	1 - Engagements reçus	4 786 505	5 549 815
	1B - Autres engagements reçus	4 786 505	5 549 815
	2 - Engagements donnés	997 705	1 615 115
3	2C - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	997 705	1 615 115
12	3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	2 295	2 303



COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

Notes	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE (en milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO-CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes acquises	64 916	-6 896	58 020	55 833
	1A-Primes	64 916	-6 896	58 020	55 833
	2-Produits placements alloués	4 418		4 418	5 258
	2-Produits placements alloués	4 418		4 418	5 258
	3-Autres produits techniques	234		234	608
	3-Autres produits techniques	234		234	608
15	4-Charges des sinistres	-27 274	2 066	-25 207	-12 248
	4A-Prestations et frais payés	-30 721	1 088	-29 633	-29 320
	4B-Charges de provisions pour sinistres	3 447	978	4 426	17 072
15;16;17	5-Charges des autres provisions techniques	9 524	-1	9 523	-22 458
	5-Charges des autres provisions techniques	9 524	-1	9 523	-22 458
	6-Participation au résultat				
	6-Participation au résultat				
21;22;23;24	7-Frais acquisition et administration	-33 603	789	-32 815	-33 157
	7A-Frais d'acquisition	-25 207		-25 207	-24 461
	7B-Frais d'administration	-8 396		-8 396	-9 418
	7C-Commissions reçues des réassureurs		789	789	722
	8-Autres charges techniques	-1 603		-1 603	-1 720
	8-Autres charges techniques	-1 603		-1 603	-1 720
	9-Variation de la provision pour égalisation	-6 248	206	-6 042	2 177
	9-Variation de la provision pour égalisation	-6 248	206	-6 042	2 177
	RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE	10 365	-3 836	6 529	-5 707

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

Notes	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (en milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO-CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes	4 651 128	-12 178	4 638 951	4 561 383
	1-Primes	4 651 128	-12 178	4 638 951	4 561 383
18	2-Produits des placements	1 312 680		1 312 680	1 284 589
	2A-Revenus des placements Vie	973 346		973 346	909 165
	2B-Autres Produits des placements Vie	176 964		176 964	227 639
	2C-Profits provenant de la réalisation des placements	162 369		162 369	147 785
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	543 142		543 142	783 103
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	543 142		543 142	783 103
	4-Autres produits techniques Vie	11 494		11 494	10 207
	4-Autres produits techniques Vie	11 494		11 494	10 207
16	5-Charges de sinistres Vie	-2 572 278	4 606	-2 567 672	-2 500 331
	5A-Prestations et frais payés	-2 546 957	3 644	-2 543 313	-2 477 425
	5B-Charges des provisions pour sinistres	-25 320	962	-24 358	-22 906
	6-Charges de provisions assurance Vie et autres provisions techniques	-868 504	-26	-868 530	-2 486 077
	6A-Provisions d'assurance Vie	-476 841	9	-476 832	-231 562
	6B-Provisions sur contrats en unités de compte	-386 399		-386 399	-2 258 043
	6C-Autres provisions techniques	-5 264	-35	-5 299	3 528
	7-Participation aux résultats	-628 737		-628 737	-633 953
	7-Participation aux résultats	-628 737		-628 737	-633 953
21;22 23;24	8-Frais d'acquisition et administration	-269 986	2 273	-267 713	-247 741
	8A-Frais acquisition	-110 976		-110 976	-111 667
	8B-Frais administration	-159 010		-159 010	-138 416
	8C-Commissions reçues des réassureurs		2 273	2 273	2 342
18	9-Charges des placements	-380 094		-380 094	-276 609
	9A-Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-155 698		-155 698	-135 898
	9B-Autres charges de placements	-76 104		-76 104	-59 288
	9C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-148 292		-148 292	-81 423
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-1 547 905		-1 547 905	-250 676
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-1 547 905		-1 547 905	-250 676
	11-Autres charges techniques	-29 854		-29 854	-29 257
	11-Autres charges techniques	-29 854		-29 854	-29 257
	RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	221 086	-5 325	215 761	214 639

COMPTE NON TECHNIQUE

Notes	COMPTE NON TECHNIQUE (en milliers d'euros)	OPERATIONS NETTES 31/12/2018	OPERATIONS NETTES 31/12/2017
	1-Résultat Technique des Opérations Non Vie	6 529	-5 707
	2-Résultat Technique des Opérations Vie	215 761	214 639
18;25	3-Produits des placements	33 025	29 774
	3A-Revenus des placements	24 488	21 072
	3B-Autres produits des placements	4 452	5 276
	3C-Profits provenant de la réalisation des placements	4 085	3 425
18;25	5-Charges des placements	-9 563	-6 411
	5A-Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 917	-3 150
	5B-Autres charges des placements	-1 915	-1 374
	5C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-3 731	-1 887
25	6-Produits des placements alloués compte Non Vie	-4 418	-5 258
	6-Produits des placements alloués compte Non Vie	-4 418	-5 258
25	7-Autres Produits Non Techniques	2 541	2 901
	7-Autres Produits Non Techniques	2 541	2 901
25	8-Autres Charges Non Techniques	-2 545	-359
	8-Autres Charges Non Techniques	-2 545	-359
25	9-Résultat exceptionnel Non Technique	336	
	9A-Produits exceptionnels	336	
	9B-Charges exceptionnelles		
	10-Participation des salariés	-2 940	-2 219
	10-Participation des salariés	-2 940	-2 219
26	11-Impôts sur les bénéfices	-71 405	-98 525
	11-Impôts sur les bénéfices	-71 405	-98 525
	RESULTAT GLOBAL	167 322	128 836

Annexe 2018

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS	9
GENERALITES	9
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	9
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	10
ACTIFS INCORPORELS	10
PLACEMENTS	10
ACTIFS D'EXPLOITATION	12
COMPTES COURANTS	12
CAPITAUX PROPRES	12
PASSIFS SUBORDONNES	12
PROVISIONS TECHNIQUES	12
PROVISIONS	13
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS	13
COMPTE DE RESULTAT	13
PLAN D'EPARGNE RETRAITE POPULAIRE	14
INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	15
1 - ACTIFS IMMOBILISES	15
2 - CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	16
3 - SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION	17
4 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	18
5 - PRIMES ET DECOTES	19
6 - CRÉANCES	19
7 - COMPTES DE REGULARISATION	20
8 - OPERATIONS EN DEVISES	20
9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	21
10 - PASSIFS SUBORDONNES	22
11 - PROVISIONS	22
12 - ENGAGEMENTS DE REASSURANCE	22
13 - DETTES	23
14 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	23
15 - LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS	24
16 - PRESTATIONS	24
17 - ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE	25
18 - RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT	25
19 - VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE	26
20 - PARTICIPATIONS AUX BENEFICES	26
21 - VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	27
22 - VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL	28
23 - EFFECTIFS MOYENS	28
24 - ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE	28
25 - RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	29
26 - CHARGE FISCALE DIFFEREE	29
27 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	29
APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT	30

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS

GENERALITES

Les comptes sont établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement N°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement 2016-12 du 12 décembre 2016).

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires, résultant de l'application des textes réglementaires, sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative. Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

Consolidation :

Suravenir est consolidée par intégration globale par le Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège se situe 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - Brest, lui-même intégré dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.



PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 1 et 5 ans selon le type de logiciel. La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante : les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse

fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ; les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Le fonds de commerce (portefeuille client acquis fin 2015 auprès de la société ACMN Vie) fait l'objet d'un amortissement se basant sur les avantages économiques futurs.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Les placements immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments dont SURAVENIR est directement propriétaire, ainsi que les parts et actions détenues dans des sociétés immobilières et les comptes courants de SURAVENIR avec ces sociétés.

Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition ou de revient.

Les immobilisations sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, par composant, à chacun étant associée une durée d'amortissement. Les immobilisations sont amorties de façon linéaire. Les composants et durées appliqués pour les immobilisations sont précisés ci-après :

• Terrain	Non amorti
• Gros œuvre immeubles de placement	50 ans
• Gros œuvre immeubles d'exploitation	25 ans
• Clos et couvert	25 ans
• Lots techniques	20 ans
• Agencements	10 ans

Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Sont considérées comme « entreprises liées » les entreprises incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient la société.

Sont considérées comme « entreprises avec lesquelles existe un lien de participation », les entreprises autres que les entreprises liées dans lesquelles la société détient directement ou indirectement au moins 10% du capital ainsi que celles dont les titres représentent un intérêt stratégique.

(PDD) est constituée lorsque les conditions ci-dessous sont remplies.

– Champ des instruments de capitaux analysés

Les lignes de titres analysées sont celles retenues par la procédure du « filtre » c'est-à-dire les lignes présentant une moins-value latente supérieure à 20% de la valeur brute, de façon continue sur les six derniers mois. Ce taux peut être porté à 30% en cas de volatilité accrue. Pour l'arrêté des comptes à fin 2018, le seuil de présomption retenu par Suravenir est 20% comme en 2017.

– Modalités de calcul de la PDD

L'appréciation de la PDD est réalisée séparément pour chaque ligne de titre.

- Un horizon de conservation est déterminé en fonction des caractéristiques du passif couvert et des objectifs de gestion de l'entreprise ; il est déterminé par une date et non une durée. Après analyse, la société décide si elle s'engage à ne pas céder la ligne de titre avant cet horizon.

- Un taux de capitalisation est déterminé en fonction de la courbe des taux sans risques et d'une prime de risque liée aux caractéristiques de l'action étudiée. Pour les titres corporate, les montants retenus en 2017 étaient respectivement de 0,5% (taux sans risque) et 3,5% (prime de risque actions), soit un taux de capitalisation de 4%. Pour les titres de sociétés financières, les montants retenus étaient respectivement de 0,5% (taux sans risque) et 5,25% (prime de risque actions), soit un taux de capitalisation de 5,75%. Les taux n'ont pas été revus pour l'exercice 2018 en l'absence d'engagements de conservation.

- La valeur recouvrable est définie comme la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice, capitalisée à l'horizon de conservation. Si la société ne prend pas l'engagement de conservation, la valeur recouvrable est égale à la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice clos.

- Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition de la ligne, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la différence de ces deux montants.

- Selon l'article 123-7 du règlement de l'ANC n° 2015-11, dans le cas des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10, l'écart entre la valeur de remboursement des valeurs et leur prix d'acquisition fait l'objet, le cas échéant, d'un étalement sur la durée résiduelle, similaire à celui des actifs relevant de l'article R 343-9.

Pour ces valeurs, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit si l'entreprise a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité.

Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des actifs, figurant dans l'annexe 4- Etat récapitulatif des placements, est évaluée comme suit :

- ▶ Les valeurs mobilières cotées sont retenues :
 - pour le dernier cours publié au jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, fourni par le structureur ; dans ce dernier cas, les valorisations sont basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché ;
 - ou pour leur valeur de recouvrement telle que définie ci-dessus.

- ▶ Les parts de FCP et les actions de SICAV sont évaluées en fonction du dernier prix de rachat publié le jour de l'inventaire.

- ▶ Les titres non cotés sont valorisés pour leur valeur d'utilité ; celle-ci tient compte en particulier des critères suivants : valeur de rendement, valeur de marché, situation nette...

- ▶ Les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. En l'absence de risque de crédit avéré, les prêts sont valorisés au montant du capital restant dû, leur détention jusqu'à échéance étant prévue.

- ▶ La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale réalisée par un expert accepté par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une actualisation interne selon l'évolution générale du marché. Les sociétés foncières cotées sont valorisées sur la base de l'actif net réévalué.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur réelle à la clôture de l'exercice de telle sorte que leur valeur globale corresponde au montant des engagements envers les assurés à cette même date.

L'ajustement de ces placements est enregistré aux rubriques 3 et 10 du résultat technique Vie (comptes d'ajustement ACAV).

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégrés au prix d'acquisition des immobilisations corporelles. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont intégrés au prix d'acquisition des titres s'ils sont significatifs ; ils sont constatés en charge l'année de leur survenance dans le cas inverse.

Opérations en devises

Conformément au code des assurances et à l'article 244-3 du règlement ANC 2015-11, ses opérations en devises n'étant pas significatives, SURAVENIR tient ses documents comptables uniquement en euros.

Les opérations en devises gérées par SURAVENIR relèvent de la catégorie des positions de change opérationnelles.

Elles sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur en euros. A la clôture de l'exercice, les actifs en devises sont réévalués au cours de change de fin d'exercice. Les différences de conversion sont constatées en résultat de change.

ACTIFS D'EXPLOITATION

Les matériels sont inscrits à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. Ils sont amortis de façon linéaire, sur les durées suivantes :

- matériels informatiques 5 ans
- autres mobiliers et matériels 10 ans

COMPTES COURANTS

Les soldes des comptes courants sont agrégés en fonction des conventions de fusion de comptes bancaires et inscrits à l'actif ou au passif en fonction de la position nette.

CAPITAUX PROPRES

La réserve de capitalisation est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

Les dotations et reprises depuis le 1er janvier 2010 ne sont plus intégrées dans le résultat imposable. En parallèle, le code des assurances prévoit depuis l'exercice 2010 la comptabilisation en résultat non technique d'une dotation ou d'une reprise correspondant à la charge ou au produit d'impôt théorique lié à la non prise en compte des mouvements de la réserve de capitalisation dans le résultat imposable.

PASSIFS SUBORDONNES

Ces dettes sont enregistrées pour les sommes perçues à la date de souscription des titres. Les intérêts courus sont provisionnés à la clôture.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés.

Pour l'activité Vie et Capitalisation. les provisions mathématiques :

- des contrats exprimés en euros sont capitalisées au taux technique majoré des participations aux bénéfices attribuées,
- des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de supports à

ces contrats.

- de rentes sont calculées à partir des tables TGH05 / TGF05 et du taux technique retenu à la conversion sur le périmètre des contrats Epargne Retraite Entreprise, à partir de la table TGF05 et du taux technique retenu à la conversion pour les autres contrats.

Les provisions mathématiques des garanties plancher des contrats en unités de compte sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. L'engagement pris par l'assureur est calculé selon le maximum entre la « méthode des puts » et la méthode déterministe. L'engagement pris par les assurés est calculé à partir des frais de gestion prélevés au titre de ces garanties.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le coût du paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé au 31 décembre et des sinistres qui ne sont pas connus à cette date. Les calculs sont réalisés contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.

La provision pour participation aux bénéficiaires représente les rendements financiers obtenus par SURAVENIR pour le compte des assurés, mais non encore attribués. La dotation de l'exercice au titre de la participation aux bénéficiaires est au moins égale au minimum contractuel. L'attribution à chacun des contrats est effectuée dans un délai maximum de 8 ans.

La provision globale de gestion est dotée lorsque les charges de gestion future des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers prévus. Ces charges sont calculées d'après les coûts de gestion des contrats évalués en fonction des données réelles de l'exercice précédent.

Une provision pour aléas financiers est dotée si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs abattu de 20% est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majorés des participations minimales garanties des contrats, par le montant moyen des provisions mathématiques constituées.

Pour l'activité Prévoyance (et notamment assurance des emprunteurs), **les provisions pour sinistres à payer** au titre de l'incapacité de travail sont calculées sur la base d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, des tables de passage et de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C) et d'un taux d'actualisation égal à 0,62 %.

Les provisions mathématiques liées au risque décès sont calculées, tête par tête, à partir d'une table d'expérience calibrée par âge et par sexe, certifiée par un actuaire indépendant, et d'un taux technique égal à 0,25 %.

La provision pour risques croissants est constituée pour les opérations d'assurance contre les risques d'incapacité de travail. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elle est calculée à partir d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par

un actuaire indépendant, des tables de passage et de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C), d'une table d'incidence et d'un taux d'actualisation égal à 0,25 %.

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès et de dommages corporels.

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, c'est-à-dire quand la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces placements évaluée de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur le dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, la valorisation fournie par le structureur ;
- pour les parts de FCP et les actions de SICAV, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours du dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, la valeur retenue est la valeur de réalisation telle que définie précédemment.

Il est également tenu compte des plus ou moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R343-10 du code des assurances.

La dotation annuelle à la PRE au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que le montant total de la PRE au bilan excède le montant de la moins-value latente nette globale.

PROVISIONS

Les obligations de SURAVENIR pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable, font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux et les litiges.

Les régimes de retraite sont des régimes à cotisations définies. Ils ne comportent aucun engagement de SURAVENIR sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont intégralement provisionnées au bilan. Les provisions sont évaluées en tenant compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme sont définies dans le règlement CRC n°2002-09 modifié.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagement, à la date de transaction, pour leur montant notionnel.

Les primes afférentes aux contrats d'option sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats.

En ce qui concerne la comptabilisation des résultats, le traitement comptable dépend de la stratégie envisagée :

- stratégie d'investissement : les flux sont enregistrés au bilan dans un compte d'attente ;
- stratégie de rendement : les flux sont étalés en compte de résultat sur la durée de vie de la stratégie, selon le taux de rendement effectif ; ils peuvent être étalés de façon linéaire si les résultats issus de cet étalement simplifié ne diffèrent pas significativement par rapport à ceux résultant de l'utilisation du taux de rendement effectif.

COMPTE DE RESULTAT

Primes

L'ensemble des primes d'assurance directe concerne des opérations réalisées en France. Les montants enregistrés sont nets des annulations intervenues au cours de l'exercice.

Les transformations de contrats Fourgous, compte tenu de la continuité fiscale des contrats, se sont traduites par un virement de provisions mathématiques.

Commissions

Les commissions d'acquisition sont enregistrées au fur et à mesure de la comptabilisation des primes.

Réassurance

Toutes les opérations d'assurance (primes, sinistres) sont enregistrées brutes de cessions en réassurance.

Les quotes-parts ou les excédents cédés sont déterminés pour chaque contrat collectif concerné et comptabilisés en conformité avec les différents traités.

Méthode de détermination du résultat analytique

Les primes et prestations sont réparties dans chacune des branches selon la nature des dispositions contenues dans chacun des contrats souscrits ou selon la garantie principale découlant des contrats. La répartition entre les différentes charges par destination ou par branche est établie à l'aide d'une comptabilité analytique et de clefs de répartition adaptées.

Règles d'imputation et de comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation et de gestion sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur enregistrement.

A chaque arrêté, un déversement des comptes de charges par nature vers des comptes de charges par destination est effectué. Les charges sont réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition,
- Frais d'administration,
- Charges des placements,
- Autres charges techniques,
- Charges non techniques.

Le reclassement des charges directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative.

Les charges non directement affectables, ou avec plusieurs destinations possibles, sont affectées aux destinations par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

Règles de comptabilisation et allocation des produits financiers

Les charges et produits financiers sur obligations, prêts, créances et dettes sont enregistrés en résultat à hauteur de la part courue, nets de crédits d'impôts.

Les dividendes sont pris en compte dès la prise de décision par l'assemblée générale de la société concernée.

Les charges de gestion sont déterminées à l'aide de la comptabilité analytique. Les charges et revenus comprennent les dotations aux amortissements et provisions sur portefeuille, ainsi que les reprises.

Pour la présentation du compte de résultat, il est appliqué aux produits et aux charges financières (hors ajustements ACAV) un coefficient égal au rapport entre les provisions techniques vie et les provisions techniques globales plus les capitaux propres. Les montants ainsi calculés sont enregistrés dans le compte technique vie.

Les montants résiduels sont comptabilisés en produits et charges des placements dans le compte non technique.

A ces montants est appliqué un coefficient égal aux provisions techniques non vie sur les capitaux propres plus les provisions techniques non vie. Le montant net obtenu est transféré du compte non technique pour être alloué au compte technique non vie.

Impôts

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de Suravenir.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE

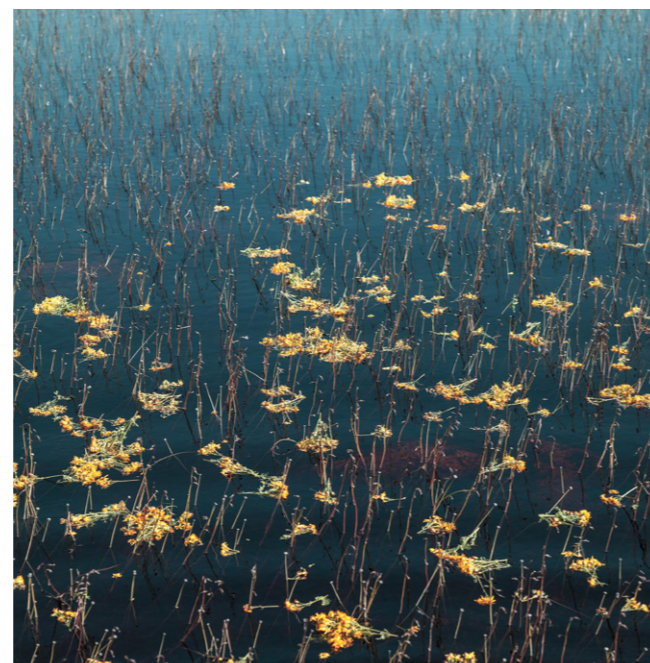
SURAVENIR propose un plan d'épargne retraite populaire (PERP), contrat d'assurance relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant sur la réforme des retraites. Ce PERP appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des « contrats d'épargne convertie en rente ».

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité du plan font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéficiaires, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton : charges réelles d'acquisition et de gestion, provisions pour aléas financiers et de gestion, charge d'impôt non liées aux activités du PERP.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. Les règles du « premier entré – premier sorti » et de dispersion des placements s'appliquent au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PERP, une plus ou moins-value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

La mise en œuvre du cantonnement se traduit par la mise en place d'une comptabilité auxiliaire d'affectation. Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour le PERP.



INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

1 • ACTIFS IMMOBILISES

	Valeur Brute				Amortissements et dépréciations (excluant les primes/décotes relatives aux valeurs immobilières amortissables réglementées)				Valeur nette N-1	Valeur nette N
	Valeur Brute N-1	Variation : Augment.	Variation : Diminution et transfert	Paiements des échéances des titres amortissables	Valeur Brute N	Amortissements N-1	Dotations	Reprise		
Actifs incorporels										
Frais d'établissement										
Autres immobilisations incorporelles	24 026	902			24 928	14 111	1 484		15 595	9 915
Total actifs incorporels	24 027	902			24 929	14 111	1 484		15 595	9 915
Placements immobiliers										
Terrains et constructions	928 082	148 090	36 480		1 039 691	188 672	18 908	3 060	204 520	739 410
Terrains non construits	1 258				1 258					1 258
Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	499 217	48 511	7 426		540 303	178 077	18 293	3 060	193 310	321 141
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	411 429	99 572	29 055		481 946					411 429
Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	16 177	7			16 184	10 595	615		11 210	5 582
Terrains et constructions en cours	35 759	2 130	35 814		2 075					35 759
Terrains affectés à une construction en cours										-
Immeubles en cours	35 753	2 099	35 809		2 044					35 753
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)										-
Immeubles d'exploitation en cours	5	31	5		31					5
Total placements immobiliers	963 840	150 219	72 294		1 041 765	188 672	18 908	3 060	204 520	775 168
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation										
Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	273 399	51 892	63 495		261 795					273 399
Autres titres de placement dans les entreprises liées	93 172	2 061 896	2 041 027	81 896	32 145					93 172
Total placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	366 571	2 113 788	2 104 522	81 896	293 941					366 571
Total général	1 354 438	2 264 909	2 176 816	81 896	1 360 635	202 783	20 393	3 060	220 116	1 151 654

2 • CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Montant participation		Siège	Forme juridique	% capital détenu direct ou indirect	Montant capitaux propres	Chiffre d'affaire HT	Résultat dernier exercice	Dividendes versés	Nbre de parts
	Valeur brute	Valeur nette								
A) Entreprises d'assurance										
Néant										
B) Autres entreprises										
CHÂTEAU CALON SEGUR *	200 682	200 682	Paris	SAS	95,0%	211 896	2 690	2 468	1 978	199 775 491
SCA EUROPEAN OFFICE *	10 313	114	Luxembourg	SCA	12,7%	-34 643	0	-918	0	687 525
PREIM HEALTHCARE	70 847	70 847	Paris	SAS	20,7%	337 012	42 134	31 764	3 881	34 105 928
TIKEHAU REAL ESTATE INV. COMP.	28 975	28 975	Paris	SAS	24,0%	136 653	816	15 272	591	275 664
PRIMONIAL EURO. RESIDENTIAL FUND	19 729	19 729	Luxembourg	SCA	21,0%	ND	ND	ND	0	19 728 571
C) Entreprises dont la société est indéfiniment responsable										
SCI GRAND SEINE	43 000	43 000	Paris	SCI	32,5%	112 400	12 757	2 484	1 815	43 000
SCI PR2 PREIM RET 2	28 572	28 572	Paris	SCI	38,0%	56 405	10 103	-3	547	28 572
SCI NANTERRE IMMO	47 000	47 000	Paris	SCI	31,2%	124 969	11 545	4 793	1 733	47 000
SCI USUFRUIMMO	42 961	42 961	Paris	SCI	100,0%	41 123	7 060	1 379	2 317	520 000
SCI Pasteur	40 000	40 000	Paris	SCI	19,5%	104 635	20 070	7 285	1 373	572 112
SCI NODA	25 472	25 472	Paris	SCI	19,9%	110 288	10 883	3 289	659	25 472
CLOVERHOME	21 083	21 083	Paris	SCI	50,0%	39 735	2 647	4 485	949	2 250 000
SCI ARDEKO	30 140	30 140	Paris	SCI	20,0%	128 830	9 482	-3 335	365	301 395
MARSEILLE CITY	52 000	52 000	Paris	SCI	19,1%	233 367	20 892	-34 911	0	5 200 000
VINCI HOLDING	48 560	48 560	Paris	SCI	100,0%	44 280	2 586	-1 880	0	3 999 999
SCI Suravenir Pierre	9 159	9 159	Brest	SCI	100,0%	8 476	459	396	0	21 043
SCI Progression Pierre	62 015	62 015	Brest	SCI	100,0%	54 774	2 584	2 307	0	252 454
SCI LYON BLACKBEAR	33 000	33 000	Paris	SCI	19,9%	163 006	1 814	-2 480	0	330 000
SCI PREIM BATIGNOLLES	9 538	9 538	Paris	SCI	31,5%	51 211	0	11	0	953 786

La colonne dividendes versés correspond aux dividendes comptabilisés par Suravenir sur l'année (versement en cash ou en actions, sans inclure les distributions de primes d'émissions).

Les fonds de type OPCI, FCT, FCPR,... ne sont pas inclus dans ce tableau. Les sociétés immobilières, incluant les filiales et participations, sont classées dans la ligne 3A-terrains et constructions.

Pour les sociétés désignées par un astérisque, certains chiffres correspondent à l'exercice clos le 31/12/2017 (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat).

Le chiffre d'affaires indiqué correspond aux produits financiers pour les holdings.

3 • SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Montant Total du bilan	Montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec liens de participation
ACTIF DU BILAN			
Placements détenues dans ces entreprises	293 941	92 046	201 895
Placements hors placements dans les entreprises liées et participations	33 902 130		481 946
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	10 841 617	385 099	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	31 244	4 775	
Autres créances	72 816	42 006	
Comptes courants et caisse	61 857	39 480	
PASSIF DU BILAN			
Passifs subordonnés	941 714	941 714	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes et de réassurances	164 782	130 714	
Dettes auprès des établissements de crédit	0	0	
Autres dettes	1 551 475	7 012	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
Engagements donnés	997 705	13 631	
Engagements reçus	4 786 505	88 631	

Il n'existe pas de transaction significative, non conclue à des conditions normales de marché, avec les parties liées.



4 • ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Tous les placements sont localisés dans les pays membres de l'OCDE

	Exercice N			Exercice N-1		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)						
<i>récapitulatif des placements par nature</i>						
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 041 765	827 047	1 235 418	963 841	764 972	1 078 379
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	4 852 793	4 851 233	5 017 659	4 552 407	4 518 853	4 752 196
<i>IFT stratégie de rendement</i>						
<i>puts</i>				11 417	2 926	493
<i>ventes à terme de devises</i>			-73			73
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	1 258 222	1 258 219	1 226 354	939 576	939 573	1 010 492
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	385 146	385 146	387 574	781 464	781 464	786 511
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 811 289	25 919 075	27 220 321	26 070 386	26 162 432	28 182 986
<i>IFT stratégie de rendement</i>						
<i>swaps</i>						
<i>caps</i>			-103 064			-100 718
Prêts hypothécaires						
Autres prêts et effets assimilés	879 140	875 404	893 831	433 894	430 213	453 473
Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements	195 740	195 740	195 740	214 223	214 223	214 223
<i>Actifs représentatifs de contrats en unité de compte</i>						
- Placements immobiliers	2 272 056	2 272 056	2 272 056	1 735 701	1 735 701	1 735 701
- Titres à revenu variable	63 257	63 257	63 257	38 783	38 783	38 783
- O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 122 380	1 122 380	1 122 380	857 736	857 736	857 736
- Autres O.P.C.V.M.	6 510 780	6 510 780	6 510 780	6 965 130	6 965 130	6 965 130
- Obligations et autres titres à revenu fixe	873 145	873 145	873 145	857 807	857 807	857 807
Total des placements	45 265 713	45 153 481	47 018 516	44 410 947	44 266 886	46 933 415
Total des IFT	0	0	-103 136	11 417	2 926	-100 153
<i>récapitulatif des placements par mode d'estimation</i>						
- Placements évalués selon l'article R. 343-9	23 324 940	23 432 909	24 654 644	23 540 375	23 636 340	25 469 494
- Placements évalués selon l'article R.343-10	11 099 156	10 878 955	11 522 255	10 415 415	10 175 390	11 008 765
- Placements évalués selon l'article R. 343-13	10 841 617	10 841 617	10 841 617	10 455 157	10 455 157	10 455 157
Total des placements	45 265 713	45 153 481	47 018 516	44 410 947	44 266 886	46 933 415
<i>récapitulatif des placements par affectation</i>						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	44 944 315	44 832 083	46 695 840	44 085 301	43 941 252	46 607 604
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
- Valeurs déposées chez les cédants						
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France						
- Autres affectations ou sans affectation	321 398	321 398	322 676	325 646	325 634	325 811
Total des placements	45 265 713	45 153 481	47 018 516	44 410 947	44 266 886	46 933 415
II - AUTRES ACTIFS						
Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	419 971	419 971	419 971	496 405	496 405	496 405

Une provision pour dépréciation figure dans les comptes pour un montant de 23 505 K€ au 31/12/2018 (contre 58 548 K€ au 31/12/2017).

Suravenir ne possède pas d'obligations convertibles en actions avec un taux actuariel négatif.

5 • PRIMES ET DECOTES

	Titres	Valeur au bilan	Déjà amorti		Restant à amortir		Valeur de remboursement
			Primes	Décotes	Primes	Décotes	
Exercice N	Obligations	25 811 289	-357 958	473 752	-556 913	219 050	25 589 218
Exercice N-1	Obligations	26 070 386	-335 675	438 823	-619 915	265 583	25 819 202

6 • CREANCES

	Exercice N	Exercice N-1
Créances nées d'opérations d'assurance directes	31 244	14 621
Autres créances	72 816	47 824
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	4 408	13 452
Divers	68 409	34 372
Total	104 061	62 446

L'ensemble des créances est à moins d'un an, en dehors des avances aux intermédiaires d'assurance pour lesquelles la part entre 1 et 5 ans s'élève à 13 702 K€ et celle à plus de 5 ans à 2 349 K€.



7 • COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice N	Exercice N-1
Comptes de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	355 820	370 236
Frais d'acquisition reportés vie	0	1
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	473 752	438 823
Comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme	-	2 926
Total - Comptes de régularisation Actif	829 572	811 986
Comptes de régularisation passif		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	357 958	335 675
Total - Comptes de régularisation Passif	357 958	335 675

8 • OPERATIONS EN DEVISES

Devises	Exercice N		Exercice N-1	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dollar australien			40	
Yen			77 877	
Franc Suisse			1 188	
Dollar américain	5 908		61 457	
Couronne Suédoise	15 094		43 837	
Livre Sterling			78	
Total devises	21 002		184 477	
Euro	46 037 800	46 058 803	45 023 837	45 208 314
Total bilan	46 058 803	46 058 803	45 208 314	45 208 314

Les opérations hors devise euro concernent des placements.

9 • VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Exercice N-1 avant affectation	Affectation du résultat N-1	Incorpo. de réserves	Augmentation capital	Autres augmentations	Autres diminutions (dont dim. de capital)	Résultat de l'exercice	Exercice N
Capital								
Capital social	440 000			30 000				470 000
Primes liées au capital social	172 544			24 390				196 934
Sous total capital	612 544			54 390				666 934
Réserves								
Réserves indisponibles	15	2						17
Réserves réglementées	100 846	424			2 631	7 185		96 717
Réserve de capitalisation	93 530				2 631	7 185		88 976
Réserve pour fonds de garantie	7 316	424						7 740
Autres réserves	2 166							2 166
Sous total réserves	103 028	426			2 631	7 185		98 900
Autres éléments								
Report à nouveau	101 279	74 010						175 289
Résultat de l'exercice	128 836	-128 836					167 322	167 322
Sous total autres éléments	230 115	-54 826					167 322	342 611
Total	945 687	-54 400	0	54 390	2 631	7 185	167 322	1 108 445

Le montant des dividendes versés en 2018 au titre de l'année 2017 s'élève à 54 400 k€. Le paiement du dividende a été réalisé en actions pour un montant de 54 390 k€.

Le capital de Suravenir est composé uniquement d'actions ordinaires. La valeur nominale de ces actions est de 10 euros. Le nombre d'actions est de 47 000 000.

Aucune obligation convertible et aucun titre similaire n'a été émis par la société.

Suravenir ne détient pas d'actions propres. Aucune action du capital social de Suravenir n'est détenue par ses salariés.

10 • PASSIFS SUBORDONNES

	Nominal	Date émission	Durée	Taux intérêts	Préavis de remboursement
Emprunt TSDI 94	60 979 K€	15/12/1994	indéterminée	TME + 0,25%	5 ans
Emprunt TSDI 96	45 735 K€	12/12/1996	indéterminée	TME + 0,25%	5 ans
Emprunt ESDI 04	45 000 K€	29/10/2004	indéterminée	TEC10 + 0,70%	4 mois au terme de la 10ème année
Emprunt PSDI 06	50 000 K€	08/12/2006	indéterminée	CMS 10 + 0,95%	4 mois au terme de la 10ème année
Emprunt PSDI 07	21 000 K€	24/12/2007	indéterminée	CMS 10 + 1,90%	4 mois au terme de la 10ème année
Emprunt PSDI 07	119 000 k€	26/12/2007	indéterminée	CMS 10 + 1,90%	4 mois au terme de la 10ème année
Emprunt Tier2 16	100 000 K€	22/12/2016	20 ans	3,05% puis E3M+2,30%	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2026)
Emprunt Tier2 17	500 000 K€	22/12/2017	20 ans	2,645% puis E3M + 1,87%	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2027)
Total	941 714 K€				

Pour les emprunts à durée indéterminée, l'intérêt est subordonné à l'existence d'un bénéfice distribuable.

Pour les emprunts émis en 2016 et 2017, le remboursement est subordonné à l'autorisation préalable de l'autorité de supervision compétente et à l'absence de carence réglementaire. Les intérêts sont différés en cas de carence réglementaire (notamment fonds propres réglementaires insuffisants).

11 • PROVISIONS

	Exercice N-1	Dotations à la provision	Reprise de la provision	Exercice N
Provisions pour risques et charges				
Engagements de retraite et avantages similaires	887	93	0	980
Litiges assurés	556	94	177	473
Total Provisions (autres que techniques)	1 444	187	177	1 453

12 • ENGAGEMENTS DE REASSURANCE

	Engagements reçus sur cessions	
	Exercice N	Exercice N-1
Titres reçus en garantie	2 295	2 303
Espèces reçues en garantie	8 288	8 514
Total	10 583	10 818

13 • DETTES

	Exercice N	Exercice N-1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	161 666	171 854
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 117	4 790
Dettes envers les établissements de crédit	0	22 187
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	80 719	60 636
Titres mis en pension	1 340 999	2 118 194
Dettes sociales	8 287	7 725
Dettes fiscales	23 586	18 662
Autres dettes	97 885	83 131
Total	1 716 257	2 487 179

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

14 • INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	Nominal	Prime versée à l'ouverture	Appel de marge en faveur des contreparties de Suravenir au 31.12.N	Amortissement cumulé	Durée résiduelle d'amortissement (en années)
OPTIONS					
Couverture du portefeuille actions					
Couverture du portefeuille obligataire	3 713 800		102 811		
VENTES A TERME					
Devises	36 109				

Les instruments financiers à terme détenus par SURAVENIR, négociés de gré à gré, répondent tous à une stratégie de rendement :

- Couverture d'une partie du portefeuille d'obligations à taux fixes :

La stratégie de couverture est de se prémunir contre une hausse des taux, en faisant l'acquisition de dérivés offrant un rendement complémentaire. (Cap sec, Cap spread ou Cap duration ajustée).

L'efficacité de cette stratégie pourra être mesurée, en cas de hausse des taux, en constatant que le rendement du portefeuille couvert majoré des flux générés par le cap est identique au rendement offert par le marché.

- Couverture du risque de change :

La couverture s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de maintien des rendements et consiste en des ventes à terme de devises sur des périodes de 3 à 6 mois.

En cours de vie, l'efficacité de cette stratégie est vérifiée de manière hebdomadaire en mesurant l'écart entre les en-cours exprimés en devises et le nominal couvert. Ce contrôle peut amener à un ajustement de la couverture.

A l'échéance, la pertinence de la mise en place d'une nouvelle vente à terme est analysée en fonction des en-cours en devises à cette date.

- Couverture par des contrats d'options du portefeuille actions :

La stratégie de couverture actions permet d'éviter une trop forte baisse du taux servi en cas de forte correction des marchés actions.

L'efficacité de la couverture est mesurée chaque mois par calcul du bêta et de la corrélation du portefeuille par rapport à l'indice de référence (sous-jacent).

Suravenir ne détient plus directement de couvertures actions au 31/12/2018, suite aux arbitrages du portefeuille actions vers des fonds d'actions couverts. L'impact sur le compte de résultat de la cession des couvertures actions s'élève à +45 K€.

15 • LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS

	Exercice N	Exercice N-1
Provisions pour sinistres à l'ouverture	83 963	99 309
Prestations payées de l'exercice sur exercices antérieurs	24 599	23 195
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	51 008	51 936
Boni / Mali (brut de réassurance)	8 356	24 178

16 • PRESTATIONS

	Exercice N	Exercice N-1
Sinistres et capitaux échus	766 563	702 530
Arrérages	26 237	23 450
Rachats	1 781 128	1 780 721
Autres prestations	3 751	3 636
Sinistres à payer	21 873	8 131
Total	2 599 551	2 518 468



17 • ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE

	Année d'inventaire	Exercice de survenance				
		2014	2015	2016	2017	2018
2015	Règlements	17 551	3 681			
	Provisions	25 064	42 180			
	Total des sinistres (S)	42 614	45 861			
	Primes acquises (P)	55 759	57 057			
	Pourcentage (S/P)	76,4%	80,4%			
2016	Règlements	22 088	16 324	4 485		
	Provisions	8 602	25 254	44 274		
	Total des sinistres (S)	30 690	41 578	48 759		
	Primes acquises (P)	55 759	57 057	58 417		
	Pourcentage (S/P)	55,0%	72,9%	83,5%		
2017	Règlements	23 922	21 505	17 139	5 534	
	Provisions	4 216	8 754	23 585	32 024	
	Total des sinistres (S)	28 138	30 260	40 723	37 558	
	Primes acquises (P)	55 759	57 057	58 417	61 125	
	Pourcentage (S/P)	50,5%	53,0%	69,7%	61,4%	
2018	Règlements	24 772	23 671	22 368	19 516	5 047
	Provisions	3 357	5 957	8 310	22 681	29 508
	Total des sinistres (S)	28 129	29 628	30 678	42 197	34 555
	Primes acquises (P)	55 759	57 057	58 417	61 125	64 916
	Pourcentage (S/P)	50,4%	51,9%	52,5%	69,0%	53,2%

18 • RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT

	Revenus financiers et frais financiers concernant les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total Exercice N	Exercice N-1
Revenus des participations		4 982	4 982	2 924
Revenus des placements immobiliers	2 720	195 734	198 454	171 035
Revenus des autres placements	3 675	788 755	792 430	756 278
Autres revenus financiers (commissions honoraires)	26 905	54 870	81 775	70 891
Total (poste II-2a,2b cpte 762 et III-3a,3b cpte 762, du compte de résultat)	33 300	1 044 341	1 077 640	1 001 129
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios), poste 9a-cptes 660 et 662 et 5a-cptes 660 et 662	40 745	107 980	148 725	127 490

19 • VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	476 841	231 446
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporés directement	744 006	754 645
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 352 867	- 440 095
Reprise de portefeuille		
Autres (dont reclassement de provisions)	- 1 854	- 1 888
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance-vie à la clôture (3B)	866 126	544 108

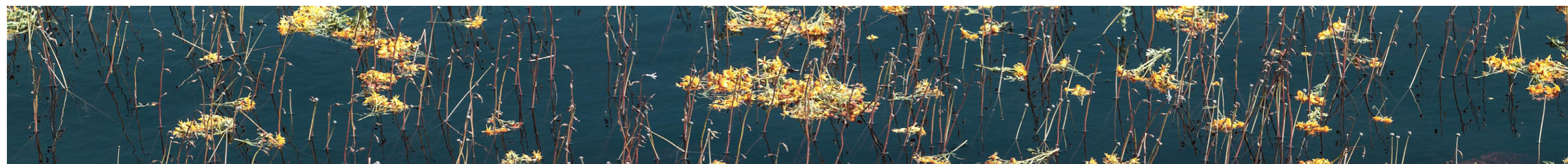
20 • PARTICIPATIONS AUX BENEFICES

	2014	2015	2016	2017	2018
Participation aux résultats totale	810 649	807 640	792 244	633 953	628 737
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	753 284	729 493	674 347	379 831	468 538
Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	57 365	78 147	117 897	254 122	160 199
Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnées à l'article A.132-10 du Code des assurances					
Provisions mathématiques moyennes	23 652 820	25 787 931	27 683 712	28 578 927	29 283 739
Montant minimal de la participation aux résultats (y compris intérêts techniques)	581 453	556 389	493 130	580 005	529 421
Montant effectif de la participation aux résultats					
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	753 284	729 493	674 347	379 831	468 538
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	57 424	79 086	117 994	254 122	160 199
Dont issue d'un transfert de portefeuille	59	939	97		

21 • VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par nature		
Charges de personnel	22 887	21 082
Impôts et taxes	17 150	18 036
Commissions	322 854	297 598
Dont commissions aux intermédiaires	322 823	297 569
Dont autres commissions	31	29
Achats et autres charges externes	43 096	41 408
Amortissements et provisions	2 313	2 530
Autres charges de gestion courante	93 080	77 901
Total charges par nature	501 380	458 555

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	4 173	4 210
Frais d'acquisition	136 183	136 127
Frais d'administration	167 406	147 834
Frais internes et externes de gestion des placements	159 616	139 048
Autres charges techniques	31 457	30 976
Autres charges non techniques	2 545	359
Total charges par destination	501 380	458 555



22 • VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Salaires	12 881	11 558
Charges sociales	9 412	8 717
Commissions versées au personnel commercial	851	800
Autres (dont CICE)	-256	6
Total	22 887	21 082

Conformément à l'article 244 quater C du CGI, le CICE a été affecté à des efforts de prospection via diverses opérations commerciales et publicitaires.

23 • EFFECTIFS MOYENS

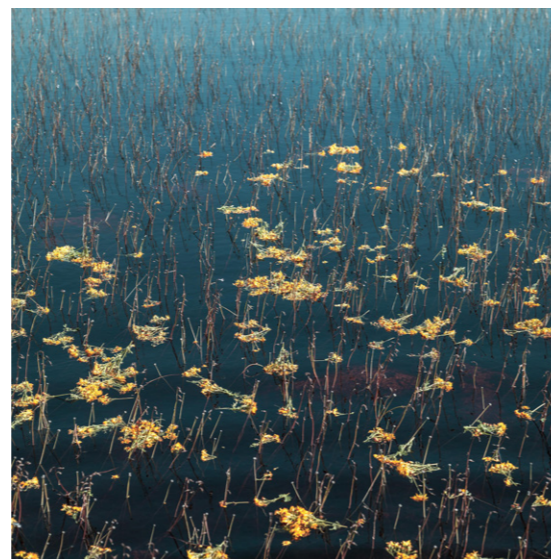
	Exercice N		Exercice N-1	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Effectif moyen du personnel				
Cadres	37	146	33	132
Non cadres	2	137	2	132
Total	39	283	35	264

Les effectifs présentés correspondent au nombre moyen de salariés employés directement par la société en contrats à durée indéterminée et durée déterminée, stagiaires exclus.

24 • ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les organes d'administration et de surveillance ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 35 K€ contre 20 K€ en 2017.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune engagement n'a été accordé en leur faveur.



25 • RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Produits		
Autres produits non techniques (incluant réserve de capitalisation)	964	1 321
Récupérations	1 578	1 580
Produits des placements	33 025	29 774
Total produits non techniques	35 566	32 675
Charges		
Charges financières	9 563	6 411
Produits financiers alloués compte non vie	4 418	5 258
Autres charges non techniques (incluant réserve de capitalisation)	2 545	359
Total charges non techniques	16 525	12 028
Total résultat non technique	19 041	20 647

Le résultat exceptionnel, nul en 2017, s'élève à 336 K€ en 2018.

26 • CHARGE FISCALE DIFFEREE (non comptabilisée dans les comptes sociaux)

	Exercice N	Exercice N-1
Impôt correspondant à des charges déductibles sur exercices ultérieurs - Taux 34,43 et 32,02%		
Impôt correspondant à des charges déductibles sur exercices ultérieurs - Taux 25,83%	-9 018	-6 091
Impôt correspondant à des produits taxables sur exercices ultérieurs - Taux 34,43%		9 138
Impôt correspondant à des produits taxables sur exercices ultérieurs - Taux 32,02%	7 133	
Impôt correspondant à des produits taxables sur exercices ultérieurs - Taux 25,83%	3 673	3 173
Total	1 788	6 220

Les taux d'imposition appliqués tiennent compte de la réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés et des délais de retournement envisagés pour les retraitements fiscaux.

27 • EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes annuels 2018 n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2018.

APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE au 31 décembre 2018

	Contrats de capitalisation	Contrats individuels Assurance temporaire décès	Contrats individuels Assurance-vie, PU ou VL	Contrats individuels Assurance-vie, PP	Contrats collectifs en cas de décès	Contrats collectifs en cas de vie	Contrat en unité de compte	Contrats collectifs Art. L441-1	Plans d'Épargne Retraite populaires	Diversifié	Total des affaires	Acceptation	Total général
Primes	136 138	37 514	2 383 798	18 274	139 513	46 020	1 832 647		57 225	0	4 651 128		4 651 128
Charges des prestations	108 841	11 831	1 902 763	6 192	40 972	25 510	463 969		12 200	0	2 572 278		2 572 278
Charges provision d'assurance-vie et autres provisions techniques	26 710	798	491 091	10 462	4 722	-6 930	315 607		26 047	-2	868 504		868 504
Ajustement des acav	0	0	0	0	0	0	-988 371		-16 391	-1	-1 004 763		-1 004 763
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	588	24 885	-10 055	1 620	93 819	27 440	64 700		2 587	0	205 584		205 584
Frais d'acquisition	1 057	11 821	19 912	1 875	55 048	351	20 162		749	0	110 976		110 976
Autres charges de gestions nettes	6 894	5 813	78 645	2 028	17 580	484	63 343		2 583	0	177 370		177 370
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	7 951	17 634	98 557	3 903	72 628	835	83 506		3 332	0	288 346		288 346
Produits net des placements	53 098	453	778 005	2 787	3 563	21 119	64 344		9 215	2	932 585		932 585
Participation aux résultats et intérêts techniques	42 561	0	564 713	2 001	0	13 111	0		6 351	0	628 737		628 737
C - SOLDE FINANCIER	10 538	453	213 291	786	3 563	8 008	64 344		2 864	2	303 848		303 848
Primes cédées	0	6 034	0	3	6 140	0	0		0	0	12 178		12 178
Part. des réassureurs dans les charges de prestations	0	1 533	0	0	3 072	0	0		0	0	4 606		4 606
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	0	0	0	1	-35	0	8		0	0	-26		-26
Part des réassureurs dans la participation aux résultats													
Commissions reçues des réassureurs	0	76	0	1	2 196	0	0		0	0	2 273		2 273
D - SOLDE DE REASSURANCE	0	-4 424	0	-1	-908	0	8		0	0	-5 325		-5 325
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	3 174	3 280	104 679	-1 498	23 846	34 612	45 547		2 120	2	215 761		215 761
HORS COMPTE													
Montants des rachats	108 954	0	1 291 984	1 106	0	13 859	361 649		3 575	0	1 781 128		1 781 128
Intérêts techniques bruts de l'exercice	8 052	0	34 160	1 517	0	6 231	0		0	0	49 960		49 960
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 829 870	14 419	26 831 040	91 828	122 380	738 958	10 270 109		461 185	61	40 359 851		40 359 851
Provisions techniques brutes à la clôture	1 902 847	17 419	27 759 404	104 078	128 068	745 468	10 652 371		493 445	60	41 803 160		41 803 160
Provisions techniques brutes moyennes	1 866 358	15 919	27 295 222	97 953	125 224	742 213	10 461 240		477 315	61	41 081 506		41 081 506

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE

au 31 décembre 2017

	Contrats de capitalisation	Contrats individuels Assurance temporaire décès	Contrats individuels Assurance-vie, PU ou VL	Contrats individuels Assurance-vie, PP	Contrats collectifs en cas de décès	Contrats collectifs en cas de vie	Contrat en unité de compte	Contrats collectifs Art. L441-1	Plans d'Épargne Retraite populaires	Diversifié	Total des affaires	Acceptation	Total général
Primes	113 863	31 124	2 339 511	18 386	133 612	40 077	1 780 201		114 200	0	4 570 973		4 570 973
Charges des prestations	105 114	9 754	1 918 837	6 254	42 168	29 784	379 819		11 829	0	2 503 558		2 503 558
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques"	8 537	551	429 337	11 061	-6 399	-10 121	1 941 708		111 391	0	2 486 064		2 486 064
Ajustements des ACAV	0	0	0	0	0	0	522 380		10 047	0	532 427		532 427
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	212	20 818	-8 663	1 072	97 843	20 415	-18 946		1 028	0	113 778		113 778
Frais d'acquisition	1 167	11 720	20 537	2 065	56 163	65	18 606		1 344	0	111 667		111 667
Autres charges de gestions nettes	7 595	4 133	74 112	2 056	16 513	434	49 801		2 820	0	157 466		157 466
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	8 762	15 854	94 649	4 122	72 676	499	68 407		4 164	0	269 132		269 132
Produits net des placements	58 145	429	853 329	2 726	4 003	23 684	57 852		7 810	2	1 007 981		1 007 981
Participation aux résultats et intérêts techniques	36 213	0	650 884	2 243	0	15 363	-75 645		4 895	0	633 953		633 953
C - SOLDE FINANCIER	21 932	429	202 445	483	4 003	8 321	133 497		2 915	2	374 028		374 028
Primes cédées	0	3 737	0	3	5 749	0	102		0	0	9 590		9 590
Part. des réassureurs dans les charges de prestations	0	995	0	0	2 231	0	0		0	0	3 227		3 227
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	0	0	1	104	0	-117		0	0	-13		-13
Part des réassureurs dans la participation aux résultats													
Commissions reçues des réassureurs	0	97	0	1	2 244	0	0		0	0	2 342		2 342
D - SOLDE DE REASSURANCE	0	-2 644	0	-1	-1 169	0	-219		0	0	-4 034		-4 034
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	13 382	2 750	99 134	-2 568	28 000	28 237	45 925		-222	2	214 639		214 639
HORS COMPTE													
Montants des rachats	105 306	0	1 359 629	1 592	0	16 548	292 636		5 010	0	1 780 721		1 780 721
Intérêts techniques bruts de l'exercice	8 511	0	36 793	1 356	0	6 313	0		0	0	52 974		52 974
Provisions techniques brutes à la clôture	1 829 870	14 419	26 831 040	91 828	122 380	738 958	10 270 109		461 185	61	40 359 851		40 359 851
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 784 295	12 243	26 129 004	78 539	126 411	733 117	8 074 776		345 032	61	37 283 479		37 283 479

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE au 31 décembre 2018

	Domages corporels (contrats individuels)	Domages corporels (contrats collectifs)	Pertes pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1. Primes	12 704	52 213		64 916		64 916
1a primes	12 704	52 213		64 916		64 916
1b variation des primes non acquises						
2. Charges de prestations	2 023	21 975		23 998		23 998
2a prestations et frais payés	1 365	29 356		30 721		30 721
2b charges des provisions pour prestations diverses	658	-7 381		-6 723		-6 723
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	10 680	30 238		40 918		40 918
3. Frais d'acquisition	3 137	22 070		25 207		25 207
4. Autres charges de gestion nettes	2 754	7 010		9 764		9 764
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	5 891	29 081		34 972		34 972
5. Produits nets des placements	520	3 898		4 418		4 418
6. Participation au résultat et intérêts techniques						
C - SOLDE FINANCIER	520	3 898		4 418		4 418
7. Parts des réass. primes acquises	4 632	2 264		6 896		6 896
8. Parts des réass. prestations payées	690	399		1 088		1 088
9. Parts des réass. charges des provisions pour prestations	1 212	-29		1 184		1 184
10. Part réass. participations résultats						
11. Commissions reçues des réass.	105	684		789		789
D - SOLDE DE REASSURANCE	-2 626	-1 210		-3 836		-3 836
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	2 683	3 846		6 529		6 529
HORS COMPTE						
12. Prov. primes non acquises (clôture)						
13. Prov. primes non acquises (ouverture)						
14. Provision pour SAP (clôture)	7 626	72 890		80 515		80 515
15. Provision pour SAP (ouverture)	6 835	77 128		83 963		83 963
16. Autres prov. techniques (clôture)	7 391	33 621		41 012		41 012
17. Autres prov. techniques (ouverture)	7 523	36 764		44 288		44 288

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE au 31 décembre 2017

	Domages corporels (contrats individuels)	Domages corporels (contrats collectifs)	Pertes pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1. Primes	9 395	51 730		61 125		61 125
1a primes	9 395	51 730		61 125		61 125
1b variation des primes non acquises						
2. Charges de prestations	4 417	31 011		35 428		35 428
2a prestations et frais payés	1 302	28 953		30 255		30 255
2b charges des provisions pour prestations diverses	3 115	2 058		5 173		5 173
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	4 978	20 719		25 697		25 697
3. Frais d'acquisition	3 400	21 060		24 461		24 461
4. Autres charges de gestion nettes	1 886	8 644		10 529		10 529
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	5 286	29 704		34 990		34 990
5. Produits nets des placements	536	4 722		5 258		5 258
6. Participation au résultat et intérêts techniques						
C - SOLDE FINANCIER	536	4 722		5 258		5 258
7. Parts des réass. primes acquises	3 218	2 074		5 292		5 292
8. Parts des réass. prestations payées	419	516		935		935
9. Parts des réass. charges des provisions pour prestations	1 995	-31		1 964		1 964
10. Part réass. participations résultats						
11. Commissions reçues des réass.	153	570		722		722
D - SOLDE DE REASSURANCE	-651	-1 019		-1 671		-1 671
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	-424	-5 283		-5 707		-5 707
HORS COMPTE						
12. Prov. primes non acquises (clôture)						
13. Prov. primes non acquises (ouverture)						
14. Provision pour SAP (clôture)	6 835	77 128		83 963		83 963
15. Provision pour SAP (ouverture)	4 030	95 280		99 309		99 309
16. Autres prov. techniques (clôture)	7 523	36 764		44 288		44 288
17. Autres prov. techniques (ouverture)	7 214	16 554		23 768		23 768



Crédit photo : Benjamin Deroche



SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le Code des Assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9).